

et on le vit aborder résolument l'examen des œuvres de Platon et d'Aristote, avant d'étudier successivement les théories de Jean-Jacques Rousseau et de Fourier.

Mais son esprit chercheur et minutieux prit bientôt une autre direction. Les petits faits de l'histoire, les moindres événements de chaque jour, les données multiples de la statistique l'occupèrent désormais tout entier, comme nous le révèle le titre des nombreuses lectures qu'il fit à la Société littéraire de Lyon, entre les années 1839 et 1860.

Beaucoup de ces travaux n'ont jamais vu le jour; d'autres sont perdus dans quelques feuilles quotidiennes, où il serait difficile de les retrouver. L'auteur n'était pas sans idées; loin de là. Sa brochure sur *Les avantages du concours appliqué au recrutement du personnel administratif et judiciaire*, témoigne, au contraire, qu'il en avait de fort hardies, du moins pour l'époque où il la publia.

M. Gaspard Bellin s'est applaudi, plus tard, de voir ses idées appliquées par la loi du 24 mai 1872, relative à l'organisation du Conseil d'État, et le décret du 29 mai 1876, concernant l'institution des attachés à la Chancellerie et aux Parquets. Mais, au moment où parut son travail, la proposition fit grand bruit et souleva bien des protestations.

Peu d'hommes ont lu autant que M. Bellin. Il lisait constamment; à la campagne, comme dans les rues de la ville, on le voyait, partout, un livre ouvert à la main. Ni le vent, ni la pluie ne pouvaient interrompre sa lecture. De l'extrémité du quai des Étroits, où il habitait, jusqu'au Palais de Justice, il faisait ainsi, chaque jour, le trajet à pied, lisant toujours, et en évitant, avec une merveilleuse adresse, tous les embarras de la voie publique. Ce qu'il y trouvait de charme, on le comprend aisément, à voir la quantité innombrable des notes qu'il a recueillies. Tout cela est rangé et